

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 13 décembre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 31 janvier 2005.

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 13 décembre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en Sciences infirmières génie informatique	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

**INVITÉ :**

BOUDREAU, Claude  
Directeur- Communications et recrutement

X

**OBSERVATEUR RÉGULIER :**

MONDOU, Hélène  
Agente de recherche  
Décanat des études

X

**SECRÉTAIRE :**

BONDU, Micheline  
Secrétaire général

X

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la quatre-vingt-deuxième réunion :
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la 258e réunion du Comité exécutif
- 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :
  - 4.1 Relations de l'Université du Québec en Outaouais avec l'Université du Québec
- 5.- Affaires générales :
  - 5.1 Amendements au Règlement de *Régie interne* de l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Affaires académiques :
  - 6.1 Nomination des membres du Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais
  - 6.2 Répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2005-2006
  - 6.3 Attribution du statut de professeur associé à madame Caroline Barrière
  - 6.4 Protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de Doctorat en éducation de l'Université du Québec à Montréal
  - 6.5 Émission des attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle
  - 6.6 Suspension des admissions au programme de Certificat en informatique - 4202
  - 6.7 Suspension des admissions aux programmes suivants :
    - programme court en bases de données - 0215
    - programme court en informatique des télécommunications - 0216
    - programme court en approche orientée objet - 0217

- 6.8 Intégration d'un cadre supérieur au corps professoral - monsieur Francis R. Whyte
- 6.9 Embauche d'un professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie

7.- Affaires administratives et financières :

- 7.1 Embauche de personnel cadre
- 7.2 Octroi du contrat (lot 3 - structure) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)
- 7.3 Octroi du contrat pour le remplacement des tours de refroidissement (lot 2 ) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

8.- Nominations :

- 8.1 Nomination de trois (3) étudiants à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais
- 8.2 Nomination d'un (1) étudiant au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
- 8.3 Élection d'un étudiant au Comité exécutif

9.- Période d'information et questions

10.- Dépôt de document :

- 10.1 Entente de collaboration R-D entre le Conseil national de recherches du Canada, l'Université du Québec en Outaouais et le Bureau de la traduction du Canada

11.- Relations de travail :

- 11.1 Adoption d'une lettre d'entente sur la réouverture de la Convention collective du groupe professionnel

12.- Prochaine assemblée

13.- Levée de l'assemblée.

**2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion :**

**2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

**2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

**3.- Entérinement des décisions de la deux cent cinquante-neuvième réunion du Comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Michel Parent, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent cinquante-neuvième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

**4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :**

**4.1 Relations de l'Université du Québec en Outaouais avec l'Université du Québec**

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, informe les membres que le président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, a répondu à sa lettre du 22 novembre 2004 par laquelle il sollicitait une rencontre de ce dernier avec les membres du Conseil d'administration de l'UQO afin de faire le point, entre autre, sur la manière dont a été conduit le dossier de présentation de la situation financière de l'UQO pour les fins d'adoption de son budget de fonctionnement 2003-2004 par l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre 2004 et pour discuter avec ce dernier « du support que l'UQ est prête à consentir pour appuyer l'UQO de façon vigoureuse dans ses démarches auprès du gouvernement pour faire reconnaître et corriger son sous-financement chronique ».

Le Président Moreau, dans une lettre datée du 29 novembre 2004, mentionne qu'il a déjà prévu se rendre en Outaouais pour discuter avec le prochain recteur dès le début de son mandat et que c'est avec plaisir qu'il rencontrera les membres du Conseil d'administration lors de cette visite.

**5.- Affaires générales :**

**5.1 Amendements au Règlement de Régie interne de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que la dernière refonte du Règlement de régie interne de l'UQO remonte au 13 mars 1990 (100-CA-1601) et que c'est à cette date que le Comité exécutif a été créé. Par contre, le 28 avril 1992 (125-CA-1942), la durée du mandat d'un membre du Comité exécutif a été augmentée d'un an à deux (2) ans.

Avec l'ampleur des opérations et la croissance de l'organisation, il est devenu impératif de dégager, et le Conseil d'administration et le Comité exécutif, de la

«cuisine » et ainsi confirmer un mandat de gestion accru aux cadres supérieurs.

Le Conseil d'administration est donc saisi d'un projet d'amendements à l'article 5 « Comité exécutif » du Règlement de régie interne afin que soient modifiés la composition et les pouvoirs du Comité exécutif de l'UQO et ce, en vertu de l'article 4.4. d) dudit règlement.

**Les modifications sont essentiellement les suivantes :**

- la composition du comité exécutif est haussée à sept (7) membres;
- les contrats d'une valeur de 125 000\$ à 250 000\$ seront approuvés par le Comité exécutif;
- les cadres supérieurs auront un pouvoir d'approbation de contrats en deçà de 125 000\$ et pourront déléguer leur pouvoir à certaines personnes sur approbation du Comité exécutif ;
- les dossiers concernant l'octroi de la permanence et de mutation du personnel, sauf pour les cadres supérieurs, les cadres et les professeurs, ne seront plus de la compétence du Comité exécutif et seront donc considérés comme relevant du mandat de gestion des cadres supérieurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4115 concernant des amendements au Règlement de régie interne de l'UQO (pouvoirs du Comité exécutif), laquelle est jointe en appendice.

**6.- Affaires académiques :**

**6.1 Nomination des membres du Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur rappelle que le Conseil d'administration doit nommer annuellement les membres du Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais.

Selon l'article 3.1 de ladite politique qui gouverne l'opération, la Commission des études a recommandé les deux personnes suivantes, soit madame Ginette Daigneault et monsieur Andrzej Pelc, auxquelles le recteur recommande d'y ajouter les personnes suivantes, soit l'étudiante Mélanie Latulippe et madame Claudette Gatien, membre socio-économique.

Ce dernier ajoute que le Comité des candidatures débutera ses travaux dès le mois de février 2005 et ce, afin

que le ou les noms des Docteurs honorifiques soient dévoilés lors de la collation des grades de l'automne 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4116 concernant la nomination des membres du Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2005-2006**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que par sa résolution 281-CA-4063 du 25 octobre 2004, le Conseil d'administration fixait à 184 le nombre de postes de professeur pour l'année 2005-2006 (excluant les trois postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau.

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2005-2006, et au sein de chaque département, de la répartition par secteur disciplinaire des postes existants.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2005-2006, un projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2005-2006 a été soumis à la Commission des études.

Ladite Commission des études, tenue le 2 décembre 2004 (231-CE-1574) a recommandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2005-2006 qui lui a été soumis.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4117 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

## **6.3 Attribution du statut de professeur associé à madame Caroline Barrière**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que la



Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et par conséquent ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à madame Caroline Barrière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4118 concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame Caroline Barrière, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.4 Protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de Doctorat en éducation de l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de Doctorat en éducation de l'Université du Québec à Montréal.

La dernière mise à jour du protocole ayant été faite en 1994, certaines modifications devaient y être apportées. Il s'agit essentiellement de l'actualisation des pratiques de gestion du programme.

La Commission des études du 2 décembre 2004, par sa résolution 231-CE-1578 a recommandé au Conseil d'administration d'adopter ledit protocole révisé.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4119 concernant le protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de Doctorat en éducation de l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.5 Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études du 2 décembre 2004 (231-CE-1582) a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études

aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4120 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.6 Suspension des admissions au programme de Certificat en informatique - 4202**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet de suspension des admissions au programme de Certificat en informatique.

Le programme enregistre annuellement fort peu de nouvelles inscriptions. L'évaluation du programme a par ailleurs démontré que des modifications majeures doivent être apportées au programme. Il y a par conséquent lieu d'envisager de suspendre les admissions à ce programme.

La Commission des études du 2 décembre 2004, par sa résolution 231-CE-1576, a recommandé au Conseil d'administration de suspendre lesdites admissions jusqu'à ce que la réorientation du programme ait été entérinée par les instances institutionnelles.

Les membres expriment le souhait que ce geste soit temporaire et qu'il ne soit pas interprété comme un recul de l'UQO dans ce créneau de formation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4121 concernant la suspension des admissions au programme de Certificat en informatique - 4202, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.7 Suspension des admissions aux programmes suivants :**

- **programme court en bases de données - 0215**
- **programme court en informatique des télécommunications - 0216**
- **programme court en approche orientée objet - 0217**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet de suspension des admissions à trois (3) programmes courts en informatique.

Ces programmes enregistrent annuellement fort peu de nouvelles inscriptions.

La Commission des études du 2 décembre 2004, par sa résolution 231-CE-1577, a recommandé au Conseil d'administration de suspendre les admissions à ces trois (3) programmes courts et ce, à compter du trimestre d'hiver 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4122 concernant la suspension des admissions aux programmes suivants : programme court en bases de données - 0215, programme court en informatique des télécommunications - 0216 et programme court en approche orientée objet - 0217, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.8 Intégration d'un cadre supérieur au corps professoral - monsieur Francis R. Whyte**

*Monsieur Francis R. Whyte se retire de la réunion pour les discussions de ce point à l'ordre du jour.*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que monsieur Francis R. Whyte, qui terminera son mandat à titre de Recteur le 29 janvier 2005, a manifesté son intérêt à se joindre au Département d'études langagières.

L'Assemblée départementale dudit département, lors de sa réunion du 22 octobre 2004, a pris en considération la demande de monsieur Whyte et s'est prononcée favorablement quant à l'intégration de monsieur Francis R. Whyte au Département d'études langagières.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à se prononcer quant à l'intégration de monsieur Whyte au Département d'études langagières.

Après délibérations, il est résolu unanimement d'adopter la résolution 283-CA-4123 concernant l'intégration d'un cadre supérieur au corps professoral - **Monsieur Francis R. Whyte**, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.9 Embauche d'un professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en lien avec l'attribution d'un poste de professeur régulier pour l'année 2004-2005 au Département d'informatique et d'ingénierie dans le domaine des sciences forestières et en lien avec le fait que les développements anticipés de l'UQO en ce domaine se font en concertation avec l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), il a recommandé audit département suite à l'avancement des travaux aux cours des derniers mois eu égard à la réflexion stratégique sur les enjeux de ce dossier, de procéder à l'embauche d'un professeur à contrat pour une durée limitée.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande l'embauche de monsieur François Lorenzetti à titre de professeur invité pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que la durée de ce contrat a été fixée de façon à permettre à ce professeur de solliciter certaines subventions externes. Cette durée a fait l'objet d'une entente entre les parties concernées.

Monsieur François Lorenzetti consacrera l'essentiel de son temps à collaborer à l'articulation des stratégies de développement des nouveaux programmes dans le secteur des sciences biologiques et forestières tout en maintenant des activités de recherche de haut niveau dans son domaine de compétence, et ce, plus particulièrement en lien avec l'IQAFF.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à se prononcer relativement à l'embauche de monsieur François Lorenzetti à titre de professeur invité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4124 concernant l'embauche d'un professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie (**François Lorenzetti**), laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Affaires administratives et financières :**

### **7.1 Embauche de personnel cadre**

#### **Régestraire**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'à la suite de la vacance du poste de registraire, l'Université a affiché ledit poste.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a présidé un Comité de sélection, lequel était composé des personnes suivantes, soit Micheline Bondu, secrétaire général ; Claude Boudreau, directeur des communications et du recrutement, Jacques Chevrier, professeur et responsable de la Maîtrise en éducation, Madeleine Lussier, professeure et directrice du Module des sciences comptables.

Le Comité de sélection s'est réuni les 18 et 19 novembre 2004 et a étudié les 19 candidatures reçues. Il a rencontré trois (3) candidats en entrevue. Au terme de ce processus, le Comité a recommandé à l'unanimité l'embauche de monsieur Luc Maurice.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande fortement au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Luc Maurice. Ce dernier occupait le poste de Directeur du service aux étudiants au Collège de l'Outaouais.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

283-CA-4125 concernant l'embauche et la nomination du registraire (**Luc Maurice**), laquelle est jointe en appendice.

#### **Directeur - Service des terrains et bâtiments**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que suite au départ, à la retraite le 1<sup>er</sup> avril 2005, du directeur du Service des terrains et bâtiments, elle a présidé un comité de sélection formé des personnes suivantes, soit monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et Émilien Gohier, coordonnateur des immobilisations à l'UQ. Au terme de ce processus, le comité a recommandé à l'unanimité madame Manon Lévesque.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources recommande fortement au Conseil d'administration l'embauche de madame Manon Lévesque. Cette dernière occupait le poste d'ingénieure en exploitation à la Société immobilière du Québec.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4126 concernant l'embauche et la nomination de la directrice du Service des terrains et bâtiments (**Manon Lévesque**), laquelle est jointe en appendice.

#### **7.2 Octroi du contrat (lot 3 - structure) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que dans le but de respecter les échéanciers de financement de Développement économique Canada, la construction du Centre de recherche en technologies langagières se fera par lots de construction.

Un appel d'offres public a été fait afin de sélectionner une firme pour exécuter les travaux du lot 3 - excavation, fondation et structure. L'analyse des soumissions reçues a été faite par la firme GÉNIVAR, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030 et 278S-CA-4031) et le consortium d'architectes « Fortin Corriveau Salvail » « Menkes Shoener Dagenais Letourneux » mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA-4033).

Le projet est de l'ordre de 2 361 361\$ (taxes incluses). La soumission conforme la plus basse est de 2 574 225 \$ (taxes incluses). Les professionnels seront mandatés afin de négocier un ordre de changement permettant de respecter les budgets de construction et ce, avant la signature dudit contrat.

Ledit contrat sera soumis à l'Assemblée des gouverneurs du 15 décembre 2004 pour approbation.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les

membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4127 concernant l'octroi du contrat de construction (lot 3 - structure) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

### **7.3 Octroi du contrat pour le remplacement des tours de refroidissement (lot 2 ) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que dans le but de respecter les échéanciers de financement de Développement économique Canada, la construction du Centre de recherche en technologies langagières se fera par lots de construction.

Un appel d'offres public a été fait afin de choisir une firme pour exécuter les travaux du lot 2 - remplacement des tours de refroidissement. L'analyse des soumissions reçues a été faite par la firme GÉNIVAR, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030 et 278S-CA-4031) et le consortium d'architectes « Fortin Corriveau Salvail » « Menkes Shoener Dagenais Letourneux » mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA -4033).

Le projet est de l'ordre de 326 000 \$. La soumission conforme la plus basse est de 399 012,52 \$ (taxes incluses). La firme GENIVAR recommande de rejeter les soumissions déposées, de procéder à l'achat des tours d'eau et d'attendre le développement du projet de l'agrandissement avant de retourner en appel d'offres pour l'installation.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4128 concernant l'octroi du contrat pour le remplacement des tours de refroidissement (lot 2) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Nominations :**

### **8.1 Nomination de trois (3) étudiants à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que faisant suite à la fin de mandat des étudiants Antoine Mémé et Simon Lemieux, et à la perte de qualité de l'étudiante Marie-Ève Rioux, qui siégeaient à la Commission des études, le Conseil d'administration doit prendre acte des nominations faites par Association générale des étudiants de l'UQO.

Il s'agit de :

- Jérôme Millette, étudiant au Baccalauréat en sciences infirmières
- Loudi Mehdi, étudiant au Certificat en administration

- Éric Lord, étudiant au Baccalauréat en psychologie

Le Conseil d'administration est prié de nommer ces derniers et ce, pour un premier mandat de deux ans, soit du 14 décembre 2004 au 13 décembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4129 concernant la nomination de trois (3) étudiants à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

### **8.2 Nomination d'un (1) étudiant au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que faisant suite à la démission de l'étudiant Ismaël Ouédraogo qui siégeait au Conseil d'administration, ce dernier doit prendre acte de la nomination faite par Association générale des étudiants de l'UQO.

Il s'agit de Marysa Gendron-Nadeau, étudiante au Baccalauréat en orthopédagogie.

Le Conseil d'administration doit donc nommer cette dernière et ce, pour un premier mandat de deux ans, soit du 14 décembre 2004 au 13 décembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Mélanie Latulippe, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4130 concernant la nomination d'un (1) étudiant au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

### **8.3 Élection d'un étudiant au Comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration qu'il s'agit de remplacer monsieur Ismaël Ouédraogo, membre étudiant, qui a démissionné du Comité exécutif.

Le Conseil d'administration est prié de nommer l'étudiante Marysa Gendron-Nadeau au Comité exécutif et ce, pour un premier mandat de deux ans, soit du 14 décembre 2004 au 13 décembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4131 concernant l'élection d'un étudiant au Comité exécutif, laquelle est jointe en appendice.

## **9.- Période d'information et questions**

### **Doyen des études**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le

concours pour combler le poste du doyen des études sera relancé. Le poste sera annoncé dans la revue pancanadienne « Affaires Universitaires ».

### **Rectorat - UQTR**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souhaite informer les membres du Conseil d'administration que sa candidature est une des deux candidatures retenues pour consultation de la communauté universitaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de combler le poste de recteur à ladite université.

### **10.- Dépôt de document :**

Le document suivant est déposé :

10.1 Entente de collaboration R-D entre le Conseil national de recherches du Canada, l'Université du Québec en Outaouais et le Bureau de la traduction du Canada

### **11.- Relations de travail :**

#### **11.1 Adoption d'une lettre d'entente sur la réouverture de la Convention collective du groupe professionnel**

*En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.*

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le 18 juin 2004, le Syndicat du groupe professionnel a fait une demande à l'effet de bénéficier de l'ajustement des échelles de traitement consenti à l'UQAM et dans plusieurs autres établissements du réseau de l'Université du Québec à compter du 1er juin 2004.

Malgré le renouvellement au *statu quo* de la convention collective du groupe professionnel intervenu en janvier 2004, l'Université et le Syndicat ont échangé sur les divers points devant faire l'objet de discussions pour une réouverture de la convention collective et sur la possibilité d'ajuster les échelles de traitement des professionnels.

Suite aux discussions intervenues, les parties ont reconnu un intérêt mutuel à rouvrir ladite convention collective et de convenir de plusieurs mesures de souplesse consenties par le Syndicat pour la durée de la convention collective dont l'échéance du 31 mai 2008 sera reportée au 31 mai 2009.

L'Assemblée générale du Syndicat du groupe professionnel a adopté une résolution le 6 décembre 2004 acceptant le projet de lettre d'entente pour la réouverture de la convention collective du groupe professionnel.

Ce projet de lettre d'entente est soumis au Conseil d'administration pour adoption.



En résumé, les parties ont convenu de certaines modifications à la convention collective en vigueur. Entre autre, les échelles de traitement seront majorées de 2,6 %, auxquels s'ajoutent les avantages sociaux et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005. De plus, des primes pour responsabilité de gestion de personnel, par les professionnels, sont introduites. Ce coût est évalué globalement à 30 000 \$ annuellement.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CA-4132 concernant l'adoption d'une lettre d'entente sur la réouverture de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

#### **12.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 31 janvier 2005 à 16 h 30.

#### **13.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h.

*Original signé par :*

---

Le président, Serge Labine  
Le secrétaire, Micheline Bondu